

 MORLAIX communauté BRO MONTRoulez	COMPTE - RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL) DU SITE NATURA 2000 "RIVIÈRE LE DOURON" 21 mars 2012 - 9H30	 NATURA 2000
Rédigé le 21 mars 2011	Salle de Conférence à la CCI de Morlaix	

Personnes présentes

SERVICE DE L'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Structure	Noms
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT	LEFORT Murielle-Anne
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER 22	LERAY Michel
	TREHET Claire
SOUS-PRÉFECTURE DE MORLAIX	MINGOT Marie-France
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE	ROZEC Xavier
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET STRUCTURES DE L'ÉTAT	
Structure	Noms
CONSEIL GÉNÉRAL 29	HUON Joëlle
MORLAIX COMMUNAUTE	BORGNE Margot (présidente du COPIL)
	HERVET Gérard
	URIEN Benjamin
	DAUDIN Gwladys (chargée de mission N2000)
LANNION TREGOR AGGLOMERATION	GUIGUEN Stéphane
Commune de LANNEANOU	SAINT JALM Hervé
Commune de PLOUEGAT-GUERRAND	LAOUR Jean-René
Commune de PLOUEGAT-GUERRAND	TOCQUER Josiane
Commune de PLOUEGAT-MOYSAN	FLOCH André
Commune de PLOUIGNEAU	GUILLOU Guy
ORGANISMES SOCIOPROFESSIONNELS, DES GESTIONNAIRES ET UTILISATEURS DU MILIEU ET DES ASSOCIATIONS	
Structure	Noms
UNION RÉGIONALE DES FORESTIERS PRIVES DE BRETAGNE	BOMMELAER Bruno
BRETAGNE VIVANTE	KERBOURCH Marijke

	SOLSTEZ Fanny
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RANDONNÉES 29	AUSSERAY Mélanie
SYNDICAT FORESTIER 29	JOUAILLEC Louis
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS DE MORLAIX	GABILLET Géraldine
	BERON Raphaëlle
	HEUDE Tiphaine
CHAMBRE D'AGRICULTURE	PRIGENT Pascal
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES 29	CHARLES Jean-Paul
GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON	SIMONNET Franck
AGRICULTRICE	TOCQUER Josiane
FÉDÉRATION DE CHASSE 29	COANT Patrice
NATURALISTE-BOTANISTE	LE GALL Yves
SYNDICATS MIXTES	
<i>Structure</i>	
SYNDICAT MIXTE DU TREGOR	GERARD Anthony
PARC NATUREL RÉGIONAL D' ARMORIQUE	BOURDOULOUS Jérémie

Excusés

- Madame BONTEMPS Françoise (Direction départementale des territoires et de la mer 29)
- Madame TASSEL Hélène (Poney-club de Pont-Menou)
- Monsieur QUENAON Pierre (Direction départementale de la cohésion sociale)
- Monsieur BROSSIER Pierre (Centre régionale de la propriété forestière)
- Monsieur JALLIFIER Pierre (Syndicat mixte du Haut-Léon)
- Monsieur VILETTE Thomas (Association agréés pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Morlaix)
- Monsieur le président du Conseil général des Côtes d'Armor
- Monsieur GUYOMARC'H Gwénolé (maire de Locquirec)

Rédaction du Compte-rendu : Gwladys DAUDIN

Pièce jointe:

- diaporama de présentation

ORDRE DU JOUR

Résultats du diagnostic (TOME 1 – Document d'objectifs « Rivière le Douron »)

- diagnostic général
- diagnostics écologique et socio-économique
- discussions

COMPTE-RENDU

Madame Margot BORGNE, présidente du COPIL, ouvre la séance du comité de pilotage en remerciant les personnes présentes. A cette occasion, un hommage est rendu à Madame Martine TURINI, qui nous a quittés le 12 mars dernier et qui avait participé au groupe de travail « Rivières et milieux humides ».

Margot BORGNE souligne que le diagnostic qui va être présenté n'est pas figé, il pourra être modifié et éventuellement soumis à des actualisations en 2012.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

La chargée de mission Natura 2000 réalise ensuite, par diaporama, une présentation du site : périmètre, relief et climat, hydrographie et bassins versants. Ce diagnostic général est suivi par une présentation des résultats issus des diagnostics écologiques et économiques sur le site. Ainsi, une présentation des différents milieux (la forêt ; les tourbières, landes et prairies humides ; les milieux estuariens et la rivière) est réalisée. Sur ces milieux sont décrits : les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qu'ils accueillent ainsi que les activités socio-économiques qui s'y exercent.

Suite à la présentation, Monsieur Bruno BOMMELAER (Union régional des propriétaires forestiers) intervient et souligne que les peupleraies ne doivent pas être représentées comme une menace dans les fonds de vallée. Effectivement, la distance de plantation de trois mètres avec la berge est respectée et suit les préconisations (7x7mètres entre chaque arbre). Il ajoute que tout arbre, quelque soit son essence, peut avoir un enracinement superficiel en bordure de cours d'eau. Le peuplier a aussi l'intérêt d'assimiler une grande quantité de nitrates en fond de vallée.

Gwladys DAUDIN rappelle que les menaces citées dans la présentation, visent les peupliers plantés en bordure de cours d'eau et non l'ensemble des peuplements.

Jérémie Bourdoulous (PNRA), indique qu'il ne faut pas être dogmatique à propos du peuplier et que cela doit être étudié sur le terrain et au cas par cas.

Monsieur Bruno Bommelaer (URPF) ajoute, au vu de l'objectif de gestion sur l'ouverture des fonds de vallées, que des fonds de vallées ouverts ne sont pas forcément considérés comme favorables pour la loutre qui préfère les milieux fermés.

Monsieur Franck SIMMONET (GMB) répond que la diversité des milieux lui est favorable, tout comme les boisements de chênes et de hêtres. Les prairies sont favorables aux insectes et aux chiroptères qui les utilisent comme zones de chasse, tout comme la création de mare forestière, qui reste intéressante pour la reproduction des amphibiens. Mais, là aussi, une hiérarchisation des enjeux de conservation, au cas par cas, doit être réalisée. Il insiste aussi sur le fait qu'une ripisylve peu entretenue est intéressante pour la loutre et permet une diversité animale, mais cela n'est pas à généraliser sur l'ensemble du cours d'eau. Il revient également sur la décomposition des feuilles de peupliers qui ont un processus de dégradation très lent, et qui contribuent aux colmatages sur les linéaires des cours d'eau. Il ajoute aussi que la restitution de nitrates, via la chute des feuilles des peupliers, reste à évaluer.

Madame Joëlle HUON (CG29) s'interroge sur la présence de la loutre sur le site et si oui, à combien est estimé sa population.

Madame Géraldine GABILLET (CPIE) ainsi que Monsieur Franck SIMONNET (GMB) confirment sa présence. Franck SIMONNET indique que de nombreux indices sont présents sur le site (épreintes et empreintes), propos confirmés par Madame Géraldine GABILLET. Franck SIMONNET poursuit en indiquant que le bassin versant du Douron est important en Bretagne, car il figure comme un des premier bassin versant à avoir été

recolonisé par l'espèce dans les années 80. Pour l'estimation de la population, même si elle reste difficile, Géraldine GABILLET indique qu'un mâle à besoin d'environ 15 km de linéaire de cours d'eau, le Douron étant à 38 Km, il pourrait y avoir trois mâles et quelques femelles, ce qui représenterait avec les loutrons moins d'une dizaine d'individus.

Madame Josiane TOCQUER demande si la loutre se déplace.

Monsieur Franck SIMMONET informe que oui, sur environ 20-30 kilomètres. Elle effectue de long trajet la nuit et ne gîte pas forcément au même endroit. Les jeunes s'émancipent également pour la recherche de nouveaux territoires d'accueil et franchissent les lignes de crêtes, c'est notamment à ce moment que des collisions routières avec l'espèce ont lieu.

Monsieur Guy GUILLOU indique les avoir aperçu dernièrement, au sud de Lannéanou, à la source de la rivière Roudouhir, un affluent du Squiriou.

Madame Josiane TOCQUER s'interroge sur le fait que la présentation n'a pas concerné les châtaigneraies, elles sont également intéressantes, peuvent s'y installer de nombreux tapis de myrtilles.

Gwladys DAUDIN indique que la présentation s'est portée principalement sur les milieux menacés à l'échelle européenne.

Madame Murielle-Anne LEFORT (DREAL) précise que, pour la réalisation d'un document d'objectifs Natura 2000, le travail est ciblé sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Elle revient également sur une des diapositives projetées, qui proposait d'intervenir en premier lieu (priorité 1) sur les habitats prioritaires. Selon la DREAL, conformément à la directive « Habitats », une nuance doit être apportée : la présence sur le site d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire au sens de la directive « Habitats » n'implique pas systématiquement que les actions de gestion porteront immédiatement sur cet habitat. Le choix dépendra également de l'état de conservation ou encore de sa représentativité à une échelle plus large (régionale, nationale...).

Madame Géraldine GABILLET tient aussi à apporter une nouvelle information, qui n'a pas été discutée en groupe de travail. Ce sont les activités de Kayak, qui auraient lieu à titre privé sur l'estuaire du Douron, et qui remonteraient l'estuaire jusqu'à Moulin Moualhic voire Pont-Menou.

Gwladys DAUDIN informe que cette activité viendra compléter le diagnostic et sera rediscutée en groupe de travail.

Monsieur Franck SIMMONET intervient également sur l'activité de chasse qui a été présentée et qui indiquait qu'aucune incidence n'avait lieu avec les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. Il souligne le fait que cette activité peut causer du dérangement d'espèce notamment de la loutre. Ceci ne remet toutefois pas en cause l'activité sur le site ni même la mise en place d'action mais nécessiterait d'être ajouté au diagnostic. La phrase sera donc modifiée en ce sens dans le document d'objectifs.

A propos de la mulette perlière, madame Marijke Kerbouch (Bretagne Vivante) fait porter à connaissance que l'espèce, citée dans la présentation, fait l'objet d'un programme LIFE + européen dans les Monts d'Arrée.

Monsieur Jérémie Bourdoulous profite de cette occasion pour inviter les membres du COPIL sur l'Ellez, rivière où la mulette perlière est présente.

Gwladys DAUDIN informe, que les documents (Tome 1 du diagnostic du DOCOB, présentation du COPIL accompagné du compte-rendu), seront mis en ligne sur l'intranet de Morlaix communauté et indique

également que les réunions en groupes de travail auront lieu prochainement (mai-juin), afin de discuter des objectifs de gestion et des actions qui seront à mettre en place sur le site.

Madame Margot Borgne annonce, pour clore le COPIL, qu'un prochain comité de pilotage pourrait avoir lieu en septembre afin de valider les objectifs de gestion durable sur le site.